

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRE

DATE DE
CONVOCATION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Objet :

Conseil Municipal des
Enfants (CME) –
Organisation d'un
cinéma plein air –
Programmation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRE**

Séance du 1^{er} juillet 2026

Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Audrey BEAGUE à Madame Augustine VILLE
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Amélie BEAUSSART à Madame Meghann WILLEMS
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°78/109 – 07/2026

**Conseil Municipal des Enfants (CME) – Organisation d'un cinéma plein air
– Programmation**

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil municipal en matière d'animations culturelles et de gestion des espaces publics ;

Vu le décret n°2002-887 du 3 mai 2002, relatif à la sécurité des manifestations publiques ;

Vu la délibération n°24/37 du 27 avril 2026 approuvant la création et le règlement du Conseil Municipal des Enfants (CME) d'Estaires.

Exposé des motifs :

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) d'Estaires propose d'organiser une séance de cinéma en plein air le vendredi 28 août 2026 au parc Watine, dans le cadre des animations estivales de la commune. Cette manifestation s'inscrit dans une démarche d'accessibilité culturelle et de valorisation de l'engagement des jeunes élus, avec les objectifs suivants :

- Offrir une animation gratuite à l'ensemble des habitants, en privilégiant les familles et les jeunes publics ;
- Clore la période estivale dans un esprit convivial et fédérateur ;
- Donner une visibilité concrète aux actions portées par le CME.

Modalités pratiques :

- Film projeté : « *Un petit truc en plus* » (réalisé par Artus, sorti en 2024), choisi pour son caractère familial et grand public.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2026
Objet de la délibération : Conseil Municipal des Enfants (CME) –
Organisation d'un cinéma plein air – Programmation

- Horaires : Accueil du public à partir de 19h30, projection prévue vers 21h00.
- Lieu de repli : En cas d'intempéries, la séance se déroulera dans la salle Georges Ficheux (rue du Collège).

La commune a souscrit un contrat de prestation avec OC Ciné, spécialiste des projections en plein air. Le coût total de cette prestation est estimé à 3 436,63 € TTC.

Les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

Considérant que le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 6 000 €, dont 2 000 € subventionnés par la Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL), et que les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le vendredi 28 août 2026, portée par le Conseil Municipal des Enfants (CME), selon les modalités décrites ci-dessus.
- **d'approuver** les dépenses inhérentes à cet événement, pour un montant total de 3 436,63 € TTC, imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
- **de prendre acte** de la gratuité de la manifestation pour favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants.
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026
Publié ou notifié le 15/07/2026
Le Maire
Dorothee BERTRAND

